



Paris, le 27 mars 2015

Christophe Nauwelaers

Secrétaire Général

Tél: 06.48.42.54.68

christophe.nauwelaers@unsa.org

Jean-Robert Lopez

Délégué à la Sécurité et à la Circulation Routière

DSCR

Réf : DSCR-03/15

Objet : Infocentre-Délais d'attente des candidats au permis de conduire

Référence :

Monsieur,

L'UNSA-SANEER a été informée de la non-prise en compte dans Infocentre des candidats au permis de conduire se représentant à l'examen pratique B, dans un délai inférieur à 14 jours pour le calcul des délais d'attente des candidats au permis de conduire.

Notre syndicat vous a fait part, ainsi qu'à vos collaborateurs, à de très nombreuses reprises, ses réserves quant à la véracité des chiffres que vous établissiez. Le constat relatif aux délais d'attente n'a jamais été partagé entre votre service et notre organisation syndicale.

Aujourd'hui, il est avéré que les chiffres que vous avez transmis au ministère et ayant eu pour conséquence la mise en place d'une réforme injuste envers les agents de l'éducation routière, ont été surestimés.

Demain, ces mêmes chiffres pris en compte par le gouvernement auront pour conséquence la mise en place d'un service public universel et le recours à des agents publics ou contractuels autres que des IPCSR.

L'UNSA-SANEER vous rappelle que le délai réglementaire de 14 jours en cas d'échec a été ramené à 7 jours depuis le **19 janvier 2013**. L'année des 98 jours de délais d'attente mise si souvent en avant par la DSCR pour justifier de la réforme et prise en compte par le gouvernement afin de modifier la rédaction initiale de l'article 9 du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

L'UNSA-SANEER vous demande :

- la modification de la variable basse dans Infocentre, en la faisant passer de 14 à 7 jours, ce qui permettra la prise en compte statistique des candidats passant ou repassant l'épreuve entre le 7ème et le 14ème jour,
- la transmission des chiffres actualisés suite à cette modification (par département, par mois pour les années 2013, 2014 et janvier 2015),

- d'informer le ministère ainsi que les rapporteurs thématiques des commissions spéciales relatives à l'article 9 du projet de loi Macron tant de l'Assemblée nationale que du Sénat, de la modification des statistiques des délais d'attente des candidats au permis de conduire,
- de m'informer de la ou des raisons pour lesquelles la variable basse d'Infocentre n'a pas été modifiée au 19 janvier 2013, soit plus de 2 ans après la modification des délais réglementaires entre deux présentations à l'examen B du permis de conduire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le délégué, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copies :

- M. David Coste, conseiller administration territoriale, CAB-MI
- M. Pierre Ginéfri, sous-directeur ERPC, DSCR
- M. Frédéric Tézé, adjoint du sous-directeur ERPC, DSCR
- Bureau National



UNSA-SANEER
Barrage de la Marne
77109 MEAUX CEDEX
01 60 32 13 35

